AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1941
FR0013153541-FS0916

28 novembre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

MAISONS DU MONDE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 novembre 2023, la société FMR LLC[1] (The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 novembre 2023, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société MAISONS DU MONDE et détenir indirectement 3 434 999 actions MAISONS DU MONDE représentant autant de droits de vote, soit 8,77% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
FIAM LLC	1 950 041	4,98
Fidelity Institutional Asset Management Trust Company	167 551	0,43
Fidelity Management & Research Company LLC	1 297 9499	3,31
Fidelity Management Trust Company	19 458	0,05
Total FMR LLC	**3 434 999**	**8,77**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MAISONS DU MONDE sur le marché.

À cette occasion, la société FIAM LLC a franchi individuellement en baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MAISONS DU MONDE.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, le déclarant a précisé détenir 131 000 actions MAISONS DU MONDE au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions MAISONS DU MONDE (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

[1] FMR LLC est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommée Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).
[2] Sur la base d'un capital composé de 39 189 288 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.